

# Formation MAC PRAP IBC PREVENTION DES RISQUES LIES A L'ACTIVITE PHYSIQUE INDUSTRIE – BATIMENT – COMMERCE



## PUBLIC / PREREQUIS

Tout titulaire de la certification « Acteur PRAP IBC »

## DUREE/ORGANISATION

Durée : 7 heures (1 jour)  
Nombre de participants : de 4 à 10  
Type : Intra-entreprise, présentiel  
Les formations en intra s'organisent à la demande (de préférence sur le lieu de travail) en inter, nous consulter.

## TARIF ET CONDITIONS

Inter entreprise : 320 € H.T.  
Intra entreprise : 840 € H.T.

## PEDAGOGIE

Méthodes pédagogiques : Participative, démonstrative, applicative

Formateur : Expert certifié par l'INRS et la CARSAT à dispenser l'action Prévention des Risques liés à l'Activité Physique

## EVALUATION

Type : formative et certificative

La validation des compétences entraîne le renouvellement par l'organisme de formation du certificat « Acteur PRAP – secteur IBC ». Le certificat est délivré l'Assurance Maladie et l'INRS

Durée de validité : 2 ans

A la fin de formation, les stagiaires seront capables de :



- contribuer à la mise en œuvre de la prévention des risques liés à l'activité physique (TMS), en proposant, de manière concertée, des améliorations techniques et organisationnelles et en maîtrisant les risques sur lesquels ils ont la possibilité d'agir.

### PROGRAMME DE FORMATION

Accueil des stagiaires, tour de table

#### Retour d'expérience

**Compétence 1 : Etre capable de se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou établissement**

- Comprendre l'intérêt de la prévention
- Connaître les risques de son métier
- Les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS)

**Compétence 2 : Etre capable d'observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues**

- Caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain
- Observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé

**Compétence 3 : Etre capable de participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement**

- Proposer des améliorations de sa situation de travail
- Faire remonter l'information aux personnes concernées
- Se protéger en respectant les principes de sécurité et d'économie d'effort

#### Evaluation des compétences

Les critères d'évaluation sont ceux définis par l'INRS, dans le référentiel de formation PRAP.

Bilan de la formation

